

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 novembre 2019, s'est réuni en séance publique le **lundi 02 décembre 2019 à 19 heures**, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

* * * * *

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : M. AUGUSTIN (arrivé au point 13), Mme NEILZ, M. JAHIER, Mme FENZAR, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme BLANCHARD, M. ZOUAOUI, M. ROUSSILLON (arrivé au point 2), Mme POULLAIN, Mme MOREAU, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. CHAUVEAU, Mme LIBERMANN, Mme HUGER, Mme PUNTEL, M. ARCHIDEC, Mme MARILLIER, M. ROZOT, Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. GREE (arrivé au point 11), M. BERNASCON, Mme SAILLIER, M. HERRERO.

Pouvoirs :

M. AUGUSTIN (jusqu'au point 12)	M. JAHIER
Mme SERT	Mme POULLAIN
M. MONOT	Mme LIBERMANN
M. BONNET	M. GIRARD
M. BARBIER	M. ROUSSILLON
M. DURANCEAU	Mme NEILZ
M. RIZKI	Mme FENZAR
Mme AMEGAN	Mme MOREAU
M. GREE (jusqu'au point 10)	Mme SAILLIER
M. GADAN	M. BERNASCON

M. le Maire déclare ouverte, à 19h02, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, Mme MARILLIER, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Suspension de séance de 19h03 à 19h10 : Présentation par le Conseil Municipal des enfants de son travail.

01 CONSEIL MUNICIPAL – Procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019
Adoption

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 18 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité

02 CONSEIL MUNICIPAL – Protection fonctionnelle – Demande d'octroi

Le Conseil Municipal accorde la protection fonctionnelle à M. Jean-Paul MICHEL dans le cadre de la procédure lancée contre M. Michaël LOPEZ à la suite d'une publication.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :

29 voix pour

4 voix contre (Mme POQUET-HELPER, M. LOPEZ, M. BERNASCON, M. GADAN)

2 abstentions : M. GREE, Mme SAILLIER

03 COMMUNICATION – Communication du Maire – Décisions signées en vertu de la délibération n°1 du 16 avril 2014 et de la délibération n°3 du 07 juin 2017, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions signées dans le cadre de la délégation accordée à M. le Maire par délibérations n°1 du 16 avril 2014 et n°3 du 07 juin 2017, et dont il rend compte conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

04 AFFAIRES FINANCIERES – Extinction de dettes

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à émettre des mandats au compte 6542 pour constater l'effacement des dettes d'un montant total de 8 929,80 €.

Adopté à l'unanimité

05 AFFAIRES FINANCIERES – Admissions en non-valeur et abandons de créances

Le Conseil Municipal approuve l'admission en non valeurs de produits dont le Trésorier Principal n'a pas pu assurer le recouvrement, représentant un total de 19 967,58 € au titre des années 2009 à 2019 **accepte** l'abandon de ces créances et **donne** décharge au comptable public.

Adopté à l'unanimité

06 AFFAIRES FINANCIERES – Autorisation donnée à M. Le Maire ou son représentant d'engager, liquider et mandater, pour l'exercice 2020 mais avant le vote du Budget Primitif, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2019 – non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget de l'exercice 2019 – non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser de 2018.

Adopté à l'unanimité

07 AFFAIRES FINANCIERES – Assurances – Indemnisation à la suite d'un sinistre

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à engager la somme de 5 473,85 € TTC correspondant au montant des réparations subies par le véhicule d'un forain et à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

08 ASSOCIATIONS – Subvention à diverses associations pour le Carnaval 2020 - Acompte

Le Conseil Municipal approuve le montant des acomptes sollicités pour le Carnaval 2020 et autorise M. Le Maire à signer la convention d'objectif avec le Comité des Fêtes puisque le montant de l'acompte est supérieur à 23 000 € et à signer d'éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

09 INTERCOMMUNALITE – Rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville Marne-et-Gondoire et prorogation jusqu'au 31 décembre 2022

Le Conseil Municipal prend acte du rapport à mi-parcours du Contrat de Ville de Marne-et-Gondoire, proroge ce contrat jusqu'au 31 décembre 2022 et autorise M. Le Maire à signer tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

10 REGLEMENTATION – Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

La Conseil Municipal prend connaissance du Plan Communal de Sauvegarde (mise à jour) et approuve le dit Plan Communal de Sauvegarde.

Adopté à l'unanimité

11 REGLEMENTATION – Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché à procédure adaptée pour la mise en place du feu d'artifice le 13 juillet 2020

Le Conseil Municipal adhère au groupement de commandes pour la prestation du feu d'artifice du 13 juillet 2020, dit que la Ville de Lagny-sur-Marne, sera le coordonnateur du groupement de commandes, adopte la convention constitutive et autorise M. Le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes, ses éventuels avenants et tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

12 AFFAIRES SCOLAIRES – Convention de partenariat avec les coopératives scolaires – Participation financière de la Ville aux classes d'environnement organisées par les écoles élémentaires de la Ville

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'ensemble des conventions de partenariat avec chaque coopérative scolaire concernée par les séjours, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

13 AFFAIRES SCOLAIRES – Convention pour l'accueil d'enfants en classe d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) dans les écoles de Chessy – participation financière de la Ville aux frais de scolarité des enfants habitant Lagny-sur-Marne et fréquentant l'école de Chessy

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'ensemble des conventions de partenariat avec la Mairie de Chessy, fixant les modalités de participation financière de la Ville, ses avenants et toute autorisation s'y rattachant.

Adopté à l'unanimité

14 AFFAIRES CULTURELLES – Convention de partenariat avec la CAMG – Intervention des «DUMISTES » sur le temps scolaire

Le Conseil Municipal approuve le montant de la dotation et autorise M. Le Maire à signer la convention avec la CAMG pour l'année 2019/2020, concernant l'intervention des « DUMISTES » sur le temps scolaire ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'unanimité

15 PERSONNEL TERRITORIAL – Précisions relative au droit de grève dans certains services de la Ville

Le Conseil Municipal autorise l'encadrement du droit de grève dans les services suivants

- Crèches,
- Centres de loisirs du mercredi et vacances scolaires et accueils périscolaires du matin et du soir,
- Restauration collective et scolaire (agents d'entretien et de restauration scolaire, cuisine centrale, animateurs et ATSEM).

Adopté à l'unanimité

16 PERSONNEL TERRITORIAL – Mandat au centre de gestion 77 pour engager un marché de contrat d'assurances des risques statutaires pour les collectivités affiliées

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à donner mandat au président du Centre de Gestion de Seine-et-Marne afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation et signer le mandat, les conventions résultant du mandat donné et tout document afférent.

Adopté à l'unanimité

17 PERSONNEL TERRITORIAL – Recensement de la population - Rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal désigne un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement chaque année autorise M. le Maire à recruter par contrat, selon l'article 3 (1°) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 5 agents recenseurs pour assurer le recensement annuel de la population et à rémunérer ces agents recenseurs selon les modalités définies.

Adopté à l'unanimité

18 PERSONNEL TERRITORIAL – Création d’emplois non permanents pour un accroissement temporaire d’activité

Le Conseil Municipal autorise la création de 4 emplois non permanents sur le grade d’adjoint d’animation pour répondre à un accroissement temporaire d’activité à temps complet ou incomplet lié à l’ajustement des équipes d’animateurs périscolaires, **et la création** d’1 emploi non permanent sur le grade d’adjoint administratif à temps complet pour répondre à un surcroît temporaire d’activité au sein des services administratifs et notamment au sein de la direction des affaires culturelles.

Adopté à l’unanimité

19 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents - Ouvertures d’emplois

Le Conseil Municipal approuve l’ouverture de 2 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L’effectif des emplois permanents est fixé à 365 postes.

Adopté à l’unanimité

20 PERSONNEL TERRITORIAL – Tableau des effectifs des emplois permanents – Fermetures d’emplois

Le Conseil Municipal approuve la fermeture de 7 postes au tableau des effectifs des emplois permanents. L’effectif des emplois permanents est fixé à 358 postes.

Après avoir répondu aux questions écrites, plus rien n’étant à l’ordre du jour, M. le Maire remercie l’Assemblée et lève la séance à 20h56.

Jean-Paul MICHEL
Maire de Lagny-sur-Marne

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Lagny-sur-Marne. The stamp contains the text "MAIRIE DE LAGNY-SUR-MARNE" around the top edge and "& - M." at the bottom. In the center, there is a small emblem. A blue ink signature, which appears to be "Jean-Paul MICHEL", is written over the stamp and extends downwards and to the right.